

Insolite

Une église illuminée avec un feu d'artifice lors d'un festival en Italie

Page 7

Santé

Des chercheurs ont conçu un bain de bouche capable d'identifier des caries

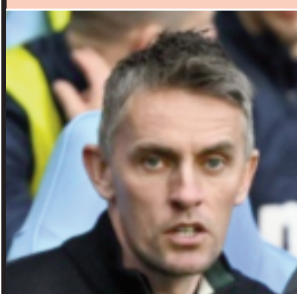
Page 7

Football

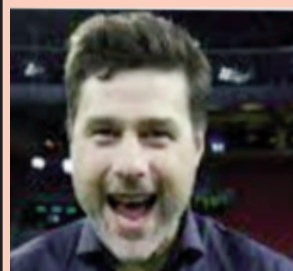
Brendan Rodgers dit à Liverpool à quoi s'attendre d'Arne Slot après avoir joué contre lui



Kieran McKenna: Man United rencontre les représentants du patron d'Ipswich au milieu de l'intérêt de Chelsea



Chelsea passe à l'étape suivante après avoir choisi son premier choix pour devenir nouvel entraîneur



Page 8

Free Distribution

Volume I - Numéro 49556 Samedi 25 Mai 2024

Le Quotidien

Sciences

Voici pourquoi vous rêvez plus souvent au printemps

Page 7

Check nous online : <https://lequotidien.net>

Saisie d'un kilo d'héroïne à l'aéroport SSR sur un ressortissant de Sierra Leone

Le contact local présumé reste en détention

La magistrate C. Soobagrah Pillay a refusé d'accorder la liberté conditionnelle à Shiranjeev Seebaran, le contact local présumé d'un ressortissant du Sierra Leone, qui a été arrêté à l'aéroport SSR avec un kilo d'héroïne, valant Rs15,9 millions. Elle a retenu l'objection de la police à l'effet qu'il existe des risques réels que Seebaran récidive ou disparaisse dans la nature s'il est libéré sous caution. Seebaran répond d'une accusation provisoire de 'drug dealing with an averment of trafficking'. L'enquête de la police dans cette affaire sera complétée dans un mois et

le dossier sera envoyé au DPP dans trois mois. La magistrate Soobagrah Pillay a fait un appel aux autorités pour qu'elles fassent diligence et pour que la charge formelle soit logée dans six mois au plus tard. Si, d'ici le 1er octobre 2024, rien n'est fait, elle ordonnera la libération de Seebaran contre deux cautions de Rs500,000 et une reconnaissance de dette de Rs20 millions.

(Voir jugement en page 2 et 3)

Protection de l'enfance

Le ministère de tutelle organise un séminaire de renforcement des capacités pour responsabiliser les parents d'accueil



Un séminaire d'une journée de renforcement des capacités des parents d'accueil, une initiative du ministère de l'Égalité des Genres et de la Protection de la Famille, s'est tenu, lundi 20 mai 2024, au Centre des Arts Caudan de Port-Louis. Le séminaire a réuni des représentants de l'unité de développement de l'enfant du ministère et des principaux acteurs du bien-être de l'enfance pour discuter du rôle essentiel que jouent les parents d'accueil dans la vie des enfants qui, sans que ce soit de leur faute, ont besoin de soins, de soutien et d'amour.

Dans son discours lors de la cérémonie d'ouverture, la ministre de l'Égalité des genres et du Bien-être familial, Mme Kalpana Devi Koonjoo-Shah, a souligné les changements significatifs dans la dynamique du placement familial au cours des dernières années, notant que les enfants sont désormais confrontés à des défis émotionnels et psychologiques plus complexes. Ce changement, a-t-elle ajouté, nécessite une évolution des compétences et des ressources fournies aux parents d'accueil. En conséquence, les systèmes de soutien doivent être adaptés et améliorés pour répondre aux besoins croissants de ces enfants vulnérables. Les parents d'accueil sont désormais censés assurer le bien-être financier, émotionnel, social et spirituel des enfants, dont ils ont la garde, ce qui nécessite des réseaux de soutien solides et une formation continue. La ministre a également souligné que le cadre juridique régissant le système de placement familial a évolué, à commencer par

la loi sur la protection de l'enfance et l'article 23(a) du règlement de 2002 sur la protection de l'enfance (placement familial), qui ont été modifiés en 2005. Elle a déclaré que la récente abrogation de la loi sur la protection de l'enfance et la proclamation de la loi sur l'enfance de 2020, ainsi que le règlement sur les enfants (placements en famille d'accueil) de 2022, ont marqué des étapes importantes dans l'amélioration des soins fournis aux enfants placés. Ces mises à jour, a-t-elle affirmé, reflètent un engagement à donner la priorité à l'intérêt supérieur des enfants placés en famille d'accueil grâce à des mesures législatives améliorées. En outre, la ministre Koonjoo-Shah a expliqué qu'une formation complète est la pierre angulaire du programme de placement familial pour soutenir les parents d'accueil. En vertu du Règlement sur les enfants (soins en famille d'accueil) de 2022, chaque parent d'accueil actif se voit attribuer un gestionnaire de cas pour un soutien et une supervision continus. Elle a souligné que le gouvernement a augmenté l'allocation mensuelle de placement en famille d'accueil de Rs 8 000 à Rs 12 000 et a introduit une allocation bonifiée de Rs 15 000 pour les enfants placés ayant des besoins spéciaux, à compter du 1er juillet 2023. Ce soutien financier, a-t-elle expliqué, vise à atténuer certaines des charges auxquelles sont confrontés les parents d'accueil et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour fournir les meilleurs soins possibles.

Saisie d'un kilo d'héroïne à l'aéroport SSR sur un ressortissant de Sierra Leone

Le contact local présumé reste en détention

IN THE BAIL AND REMAND COURT

In the matter of:-

Shiranjeev SEEBARAN

V
PoliceApplicantRespondent**RULING:-**

1. Applicant stands provisionally charged for drug dealing with an averment of trafficking. He has moved to be admitted to bail and he was assisted by counsel during the hearing.

2. Inspector Mohesswa, the enquiring officer was called upon to resist the present bail application. There are two grounds of objection: (i) Risk of absconding and (ii) Risk of re-offending.

Facts and circumstances of the case:**The applicant's case**

3. On 15.01.2022 police officers intercepted one Mr David James from Sierra Leone at the SSR airport. The latter was travelling on the Emirates flight from Dubai.

4. Mr David James' flight bag was scanned and was found to contain 1.2kg of powder. Following the FSL report, it was found to be 1kg of heroin, of value Rs 15,900,000/-.

5. Mr David James informed the police that someone is meant to call him to pick up the parcel. A control delivery was set up and Mr David James received a whatsapp call from +23059470558. Mr David James identified the number as being the local contact who will collect the parcel.

6. The control delivery operation was stopped on 19.01.2022 being given that the local contact did not manifest himself.

7. Following certain information revealed during the enquiry, on 20.01.2022, applicant was arrested in the house of his concubine where he was residing.

8. The enquiry revealed that +23059470558 is registered on the phone of Mr David James as being applicant's contact number. The itemized bills of the said number have shown whatsapp call exchanges in the night of 14.01.2022 to 15.01.2022.

The respondent's case

9. Applicant admitted having received a call from a foreigner, whose identity is unknown to him, requesting him to make a hotel reservation on the name of Mr David James.

10. Applicant also stated that, under the instructions of the foreigner, he broke the phone using number +2309470558 and threw it in the sea.

11. Applicant has denied knowledge of the drugs and denied that he was the one who was supposed to collect the drug parcel.

Nature of the evidence and its evaluation:

12. It is not for this court at this stage to decide on the merits of the case or to make a detailed evaluation of the available evidence, but to assess as to whether there is sufficient evidence to level the provisional charge against applicant: "...the precise evidence available to the police and to conclude as to whether it amounts to a prima facie case... Witnesses in the course of the hearing of an application for bail should only be allowed to depone as to the nature i.e the kind of evidence available (including external circumstances which have a bearing on its quality.." vide *Maloupe v/s The District Magistrate of Grand Port and anors*

13. In *Director of Public Prosecutions v/s Louis Jimmy Marthe [2013 SCJ 386a]*, the Supreme court held the following:

"The fact that the evidence against an applicant for bail comes from a self-confessed accomplice does not necessarily mean that it is weak or unreliable. It cannot be overlooked that in drug transactions involving more than one person, some of the best evidence against traffickers can and does come from accomplices. The fact remains that Magistrates and Judges have very often convicted accused parties based on the sole evidence of an accomplice after having given themselves the appropriate warning that accomplice evidence is to be treated with care.

Where the evidence of an accomplice is fraught with difficulties inasmuch as it appears to be unreliable or spiteful or that the accomplice has an interest of his own to serve, a Magistrate considering bail may be justified in treating the prosecution's case against an applicant for bail as being weak.

It is therefore incumbent on a Magistrate to consider the nature of the evidence available against the respondent. In that respect, if the evidence is that of an accomplice, relevant factors to be considered will be the consistency of the evidence and any other supportive evidence adding to its weight".

14. The police evidence against applicant includes the allegations of Mr David James. At this stage, there is nothing on record to show that the evidence of the co-accused is fraught with difficulties or appears to be unreliable or spiteful.

15. After taking into account, inter alia, the following evidence in the enquiry:

- (a) the significant amount of drugs secured,
- (b) the FSL report,
- (c) the itemised bills, showing the exchange of whatsapp calls,
- (d) the admission of applicant that he did make the hotel reservation on behalf of an unknown foreigner,
- (e) the applicant, acting under the instructions of an unknown foreigner, broke and threw the mobile phone used in the sea,
- (f) the incriminating statement of Mr David James, the importer of the drugs,

I find that the nature of evidence against applicant is strong. Now whether applicant had knowledge of the drugs, is a matter to be determined by the trial court.

Risk of absconding

16. According to the enquiring officer, the present matter has an international ramification. It involves protagonists of a well organised operation which facilitates the importation of drugs.

17. It is also the contention of the enquiry officer that applicant is likely to be charged with a serious offence and if found guilty, he is likely to undergo a heavy penalty. Therefore police believes applicant may abscond if he is granted bail.

18. The sentence provided for the offence the applicant has been provisionally charged is "a fine not exceeding 10 million rupees together with penal servitude for a term not exceeding 60 years".

19. This court appreciates the fact that the applicant is provisionally charged with a serious offence, facing a severe penalty if convicted, and he may well have an incentive to abscond:

"It is obvious that a person charged with a serious offence, facing severe penalty if convicted, may well have a powerful incentive to abscond ... , and this risk will often be particularly great in drug cases. Where there are reasonable grounds to infer that the grant of bail may lead to such result, which cannot effectively be eliminated by the imposition of appropriate conditions, they will afford good grounds for refusing bail."1

20. I am also aware that the seriousness of the charge and the penalty in themselves are not conclusive reasons to deprive the applicant of his liberty. The gravity of the charge is not an automatic reason for refusing bail but is only a consideration and/or factor to be weighed in the balance in reaching a decision as to whether a person should be detained or not and not by itself be a reason for refusing bail (*Labonne (JV) v Director of Public Prosecutions [2005] SCJ 38*).

21. The stage of the enquiry is an important consideration. The enquiring officer under oath has stated that the enquiry will be completed in one month and the file will be sent to the office of DPP in three months.

22. It has been highlighted in *DPP v Marthe [2013] SCJ 386* that "as and when the enquiry progresses and takes a more concrete shape against an accused, the mind-set of the latter may change when faced with the likelihood of real consequences". And in the present matter, it can safely be interpreted that the case against applicant is now taking a "concrete" shape being given that the advice for prosecution will become a reality in three months.

23. This court also has to take into account other fac-

tors in deciding whether there is a serious risk of absconding. The relevance of the alleged offences being serious is that the applicant will know that, if convicted, he is likely to receive a severe sentence and will be tempted to abscond rather than run the risk of such a sentence. Indeed, "the severity of the sentence which the defendant would be likely to incur, if convicted, does not in itself justify the inference that he or she would attempt to evade trial if released from detention... other factors, especially those relating to the character of the person involved, his morals, his home, his occupation, his assets, his family ties and all kinds of links with the country... may either confirm the existence of a danger of flight or make it appear so small that it cannot justify detention pending trial." [As per *Deelchand (Supra)* citing *Neumeister v. Austria (1968) 1 ECHR 91*].

24. Taking into consideration the following:

- (i) The nature of evidence against applicant,
- (ii) The status of the enquiry,
- (iii) That the file will be sent to the office of DPP in three months,
- (iv) Court has not been enlightened on the family ties or professional ties of applicant.
- (v) The value of drugs secured,
- (vi) The sentence provided for the offence,

I am satisfied that there is indeed a risk of the applicant absconding if granted bail. The ground of objection having succeeded, I shall later assess whether conditions may be imposed to render the risk of absconding to a negligible level.

The risk of re-offending:

25. The police strongly apprehend that if released on bail, the applicant, having international contacts, will re-offend as he would have nothing to lose.

26. I bear in mind that applicant is not on bail and is of clean record.

27. In *Deelchand (Supra)*, it was held that:

"It goes without saying that the risk of offending must be a real one, and that there must be adequate reasons to explain its existence. In *Clooth v Belgium [1991] ECHR 71 (12 December 1991)*, at para 40, the Court said that the "danger" of a serious offence being committed by the applicant whilst on bail should be "a plausible one.

Several factors may be relevant in the assessment of the seriousness of the risk and the propriety of detention to avert the danger. The criminal record of the applicant is an important consideration. So, too, the nature of the offence or offences which the applicant is suspected to have committed as some offences are more likely to be repeated than others

The sentence expected in case of conviction is also a relevant consideration because of the greater risk that the offender may think he has nothing to lose by offending whilst on bail. The extent to which the offences which the applicant is suspected to have committed are lucrative should also be considered as the temptation, in case the applicant is guilty, that he may wish to make as much money as possible whilst on bail, is likely to be greater."

His Lordship further stressed that:

"The character of the applicant, notably a clean or criminal record, is also a relevant consideration in considering the risk of offending (as it may indicate an inclination which increases that risk). So too the nature of the evidence against him: if he happens to be a criminal, then -if the evidence against him appears strong, he is more likely to think he has nothing to lose by re-offending; if the evidence appears weak to him, he will be less likely to take the risk of detection upon re-offending".

28. The present charge is a serious one which carries a heavy penalty and the applicant may think he has nothing to lose by offending whilst on bail.

29. I bear in mind that applicant is of clean record and is not on bail. However, given the circumstances of the case and the considerable amount of drugs involved, I find the following quote from *Korimbaccus v The District Magistrate of Port-Louis and anor [1988 SCJ 476]* to be relevant: "drug offences are a special type of serious offences:- "One would not expect someone who has killed X for a particular reason to go and kill Y or Z the moment he is released. But if someone is suspected of having procured heroin once to a gang of presumed traffickers, it is reasonable to fear that he will

Saisie d'un kilo d'héroïne à l'aéroport SSR sur un ressortissant de Sierra Leone

do so again."

30. In light of the international ramification in the present matter, the stage of the enquiry, the value of drugs, the seriousness of the offence, the nature of evidence, the heavy penalty applicant may face, the lack of professional and family ties of applicant in Mauritius, I find that the risk of re-offending is plausible. I will now address my mind as to whether conditions can be imposed to render the risk negligible.

The balancing exercise and the imposition of conditions
31. As such, the fact that there is a plausible risk of absconding and re-offending, it does not in itself mean that bail should be refused. This is a delicate exercise where all relevant factors are taken into account and it includes also the consideration of reasonable probabilities.

32. This court is also alive to the fact that the protection of the public and the preservation of public order are matters of public interest which must be taken into consideration by the court in deciding whether to admit a detainee to bail (Rangasamy v The Director of Public Prosecutions, Record No. 90845, unreported 7 November 2005).

33. I have also taken into account the statement of applicant from the dock.

34. I have duly considered the submissions of both the state law officer and counsel appearing for the applicant.

35. Having found there is a risk of absconding and re-offending, court has the duty to assess whether conditions can be imposed to reduce the risks to an appropriate level (Director of Public Prosecutions v Dilmohamed [2020] SCJ 307). I shall now turn to consider whether conditions can be imposed on the applicant to render the risks of absconding and re-offending negligible (vide Maloupe v The District Magistrate of Grand Port [2000] SCJ 233).

36. The conditions which I have considered are the duty to report to a police station, imposition of a surety and recognisance, residing at a fixed place of abode, a curfew order, informing police officers of his whereabouts, the keeping of the applicant's passport by the police, use of mobile phone for communication of movements and regular meetings with police officers. And I am alive to the fact that surety and recognisance requirements may provide judicial supervision over the applicant and reporting and curfew requirements may provide police supervision over him.

37. This being said, having regards to:

(a) The quality and the nature of the evidence against applicant,

(b) The value of drugs secured,

(c) The enquiry is nearly completed,

(d) The file will be sent for decision at the Office of DPP in three months,

(e) The extent and magnitude of the risks of absconding and re-offending² in view of the circumstances in the present matter,

(f) The lack of family and professional ties of applicant in Mauritius, I am of the opinion that there are no conditions, even severe, which could be imposed to effectively reduce the risk of the applicant re-offending or absconding to a negligible level.

38. After carrying out the required balancing exercise in line with section 4(2) of the Bail Act, I hold that the need for applicant to be in continued detention in the circumstances outweighs his right to remain at large, based on the two grounds of objection.

Delay 39. In virtue of section 5(3) of the Constitution, the applicant has the right to be tried within a reasonable time. The applicant "must, whatever the Bail Act says or does not say, be released unless he is brought to trial within a reasonable time"³.

40. Despite the motion of applicant is set aside on the grounds of objection, this court has a duty to ensure that applicant is tried within a reasonable delay as stipulated in Mamode A. S. v The District Court of Port Louis II ND Division [1988 SCJ 216] – "Where the police

objects to bail and the Court is minded to refuse bail, it 2 Director of Public Prosecutions v Prudence J L [2023] SCJ 303

3 Hossen v District Magistrate of Port Louis [1993 MR 9] becomes the magistrate's duty to see to it that the accused is formally charged and brought to stand his trial within a reasonable delay[...] Magistrates should bear in mind that when an accused party is brought before them, whether on a provisional charge or not, and that they intend to remand him, the responsibility for not depriving that accused party of his liberty for an unreasonable time rests on their shoulders. Where they consider that the prosecution is, in the circumstances of any particular case, not moving fast enough they should envisage releasing the accused."

41. This court cannot therefore turn a blind eye to the fact that applicant has been on remand since January 2022.

42. I hereby find it necessary to refer to the following:

(a) Islam v The Senior District Magistrate Grand Port District Court [2006] SCJ 282, where the Supreme Court held that a detainee who has not been admitted to bail has "the right, in case of a continuing refusal, to a trial within a reasonable time with the special feature that it is a case of a remand prisoner."

(b) Hurnam (Supra), where the Judicial Committee of the Privy Council stated the following: "the general right to be released on bail and the right to be released if not brought to trial within a reasonable time, which are both important rights but distinct and different rights."

(c) DPP v Koonjal S [2022] SCJ 115:

"30. It was clearly held in Deelchand that unreasonable delay in bringing a suspect to trial was a relevant consideration in an application for bail, and the decision in Neeyamuthkhan A. I. v The Director of Public Prosecutions & Another [1999 SCJ 284a], was cited as highlighting the similarity between section 5(3) of our Constitution and Article 5(3) of the European Convention on Human Rights which both provide for compulsory release, albeit on conditions, where trial does not take place within a reasonable time.

31. We have in that respect also considered what Caunhye and Domah JJ. stated in Islam S. v Senior District Magistrate, Grand Port District Court [2006 SCJ 282], with reference to section 5(3) of the Constitution, and where they recalled that the Human Rights Commission had found that "considerations of 'evidence-gathering' do not justify a detention lasting some four years", as it was emphasized that a "detainee has a right to be tried within a within a reasonable time".

(d) Crishna Ramgati v The Honourable ag. District Magistrate of The Bail and Remand Court & anor [2022 SCJ 373], where it was held that: "We are of the considered view that the events in the present matter clearly reveal that the authorities responsible for the enquiry are unduly procrastinating over a long period and this cannot be condoned by this Court. The applicant has been on remand for 2 years and 8 months. We agree with the observations made recently in Director of Public Prosecutions v Koonjal S [2022 SCJ 115] that the applicant's "continued pre-trial detention after almost 3 years cannot be justified by the mere inability of the police to complete an enquiry after such a long period, notwithstanding the two national lockdowns imposed in 2020 and in 2021."

43. In light of the above authorities, I shall assess whether the pretrial detention period is justified relying on the criteria set out in Neumeister v Austria (1968) 1 ECHR 91:

a. The actual length of detention;

b. The length of detention in relation to the nature of the offence, the penalty prescribed and to be expected in the event of a conviction and national legislation on the deduction of the period of detention from any sentence passed;

c. The material, moral or other effects of detention upon the detained;

d. The conduct of the accused;

e. The difficulties in the investigation of the case;

f. The manner in which the investigation was conducted;

g. The conduct of the judicial authorities.

44. In view of the amount of drugs secured, and the complexity of the enquiry with three accused parties, I do not find that there has been any procrastination on

the part of the police. However, I bear in mind that the applicant has been on remand for more than 27 months and there is no indication when the main case against applicant may be lodged.

45. It has been reiterated by the supreme court that a detainee cannot remain indefinitely in detention without having any indication when he will be tried. I find it appropriate to rely on the following:

(a) Kanye v The Learned Magistrate of the Bail and Remand Court [2023 SCJ 155]: "In the circumstances we find that the continued detention of the applicant, without any tangible prospect of prosecution within a reasonable time, cannot be countenanced."

(b) Desire J M v Her Honour Mrs Soobagrah-Pillay C, Senior District Magistrate of the Bail and Remand Court and the Director of Public Prosecutions [2023 SCJ 2]: "We view with much concern the inability of learned Counsel for the respondent to identify a precise timeline for the completion of the enquiry, short of 'queries', and the lodging of any formal charge against the applicant. The investigating and prosecuting authorities would be well advised to ensure that the investigation in the present case is completed and the main case lodged against the applicant at the earliest."

46. To ensure that the constitutional right of applicant is not infringed and that applicant is tried within a reasonable delay, this court urges the prosecuting authorities to lodge the formal charge against applicant within a reasonable delay⁴, otherwise applicant is to be admitted to bail.

47. After taking into account all the circumstances in the present matter, including the police enquiry, the value of drugs involved, the time spent by applicant in detention, the sentence applicable, I find that applicant is being detained for a significant amount of time in absence of a precise timeline of prosecution. I therefore urge the prosecution authorities to lodge the formal charge within six months. Should there be no formal charge by then and in the absence of any reasonable justification, applicant shall be admitted to bail. I accordingly order that the applicant be admitted to bail if the main case is not lodged by the 01st of October 2024 under the following conditions:

(i) The applicant shall furnish two sureties of Rs. 500,000/- each by bank cheque;

(ii) The applicant shall enter into a recognisance of Rs 20,000,000/- in his own name;

4 Mamode A. S. v The District Court of Port Louis II ND Division [1988 SCJ 216]

(iii) The applicant shall reside at one fixed address, which address shall be provided to the police;

(iv) The applicant shall report to the nearest police station to his place of abode twice daily, once between 06 00 hours and 12 00 hours and once between 16 00 hours and 19 00 hours;

(v) The applicant shall inform the police of his daily activities and whereabouts every time that he reports at the police station;

(vi) A curfew order is imposed on the applicant. The applicant shall stay at his residential address, as provided to the police, from 20 00 hours to 05 00 hours on a daily basis. In case of an emergency warranting him to go out, he must contact the police to inform them of his predicament before proceeding outside during the hours of curfew;

(vii) The applicant shall have in his possession a mobile phone in good working condition, the phone number of which is to be provided to the police, so that he may be contacted by the police, as and when required;

(viii) The applicant is to undertake not to leave Mauritius without the authorisation of the court; and

(ix) The applicant is not to contact any witnesses/potential witnesses or co-accused/potential accused in this case be it directly or indirectly, be it through any means of telecommunication or any third party, pending completion of the main case.

Le Quotidien

REDACTION ET ADMINISTRATION

4ème étage, Pearl House, 16 Sir Virgil Naz St, P. Louis

Tel : 208 2631 – Fax : 208 2625

Email : le_quotidien2@yahoo.fr

REDACTEUR EN CHEF : ROBERT NG

C Soobagrah Pillay (Mrs)
Senior District Magistrate

En Nouvelle-Calédonie, Macron n'a pas pu retenir ce coup de griffe contre Le Pen et le « vol d'étourneaux »

POLITIQUE - « Il vaut mieux ne pas compter sur elle. » Interrogé sur le revirement spectaculaire de Marine Le Pen sur le dossier calédonien ce jeudi 23 mai lors d'une visite express à Nouméa, Emmanuel Macron ne s'est pas fait prier pour mettre un coup de griffe au Rassemblement national, ce parti qui « change de ton » à chaque fois que « ça devient difficile. »

Présent sur place pour essayer de dénouer la crise qui secoue l'archipel depuis plus d'une semaine, le chef de l'État était amené à réagir au changement de pied de la formation lepéniste qui, après s'être illustré comme le fer de lance de l'opposition aux « consultations sur l'accession à la souveraineté » prévues par l'accord de Nouméa en 1998, prône désormais un nouveau référendum dans 40 ans.

« Je n'ai pas pour habitude de commenter les changements de ton de madame Le Pen », a d'abord répliqué Emmanuel Macron, pour mieux attaquer : « parce qu'ils sont quotidiens et sur tous les sujets, qu'il s'agisse de la sortie de l'euro, de la politique agricole commune, comme de la Nouvelle-Calédonie et sans doute demain de Mayotte. »

« Vaut mieux pas compter sur elle »

« Non, 'ça ne devient pas difficile.' Vous avez rendu les choses difficiles par une gestion calamiteuse de ce dossier.

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

Take notice that **MRS KESWOREE SONATUN** Will apply to the Municipal council of **Beau-Bassin-Rose Hill** for a Building and Land Use Permit for a proposed **Extension to an existing building at Ground Floor under Cis Structure to be used as General Retailer at 27, Saran Villa Street, Belle Etoile, Coromandel.**

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.
Date 25 May 2024

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 19th day of September, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: " Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Glen Park de la contenance de TROIS CENT VINGT NEUF METRES CARRÉS ET QUATORZE CENTIÈMES DE METRE CARRE (329.14 M², étant le Lot No.8 du Plan General PIN 1731290385) et est bornée - d'après un procès verbal de rapport avec plan figuratif y joint, dresse par Monsieur Mallick RAMLACKHAN, arpenteur jure, en date du 13/09/1996, enregistre au Reg : LS 32/10410 comme suit :- Du premier côté, par le Lot No.7, sur DIX NEUF METRES ET SOIXANTE CINQ CENTIMETRES (19. 65 M) ; Du deuxième côté, par un chemin de sortie de TROIS METRES SOIXANTE SIX CENTIMETRES (3.66 M) de large, une réserve D'UN METRE (1 M) de large entre, sur DIX SEPT METRES ET SEIZE CENTIMETRES (17 M 16) ; Du troisième côté, par un chemin commun une réserve D'UN METRE CINQUANTE CENTIMETRES (1.50 M) de large entre, sur DIX NEUF METRES ET SOIXANTE CINQ CENTIMETRES (19.65 M). Les deux lignes droites sont reliées par une courbe de QUATRE METRES CINQUANTE CENTIMETRES (4.50 M) ; Du quatrième côté, par Desire Printanière, sur SEIZE METRES ET TRENTE CINQ CENTIMÈTRES (16.35 M) La mesure employée est le mètre. Ensemble tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni réserve. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 13/11/2014 et 23/03/2015, enregistre et transcrit le 25/03/2015 au Volume TV 201503/001436. BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS: Location: The property is found along Meerun Lane as a point approximately 90 metres west of the Glen Park Multi Sports Complex premises itself about 235 metres in a similar direction from its junction with the La Marie Road near the Farmers Service Centre at Glen Park. Site Description The site has an area of 329.14 square metres as described in the title deed registered and transcribed at Volume TV 201503 No 001436 on 25th March 2015 and a Memorandum of survey drawn by Mr M Ramlackhan, Sworn Land Surveyor on 13th September 1996 registered at Reg LS 32 No 10410 with a PIN reference 1731290385. The site has a regular shape and an even topography with a frontage of 19.65 metres to Meerun Lane and a returned frontage and maximum depth of 17.16 metres to its eastern boundaries. The site has open sides and all services are readily available off site.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD against Mr. Lovind POTHEGADOO .

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 20th day of May 2024.

Thierry Koenig SA
ENSAfrica (Mauritius)
18 Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

Encore un avion dérouté à cause d'un problème moteur... Un vol Ajaccio-Orly atterrit d'urgence à Lyon

ça ne s'arrête plus - un avion de la compagnie Air Corsica s'est posé d'urgence sur le tarmac de Lyon Saint-Exupéry en raison d'un problème technique sur un réacteur

« Le vol Ajaccio-Orly XK776 de 19h05 du 20 mai 2024, a subi une baisse de pression d'huile sur un moteur. Ce vol était assuré par un Airbus A320neo neuf, mis en ligne le 30 avril dernier, a indiqué la compagnie corse au média local. Face à cet incident, l'équipage a procédé à la coupure du moteur conformément à la procédure technique du constructeur et dérouté l'appareil, en toute sécurité, vers Lyon, aéroport le plus proche. » Des analyses sont en cours pour connaître les causes de la panne.

Fin de trajet en bus pour les passagers

Une fois à Lyon, les passagers ont appris que leur avion ne redécollerait pas. « Le vol suivant a été annulé en raison de l'heure tardive (couver-feu à Orly) pour mettre en place un appareil de remplacement », a précisé la compagnie. Face à cette situation, Air Corsica a pris en charge les voyageurs et les a réacheminés jusqu'à Orly en car, soit cinq heures de trajet. Sur X, certaines personnes concernées ont fait part de leur mécontentement.

« La compagnie regrette les désagréments subis par ses clients et leur présente ses plus sincères excuses pour cet incident d'exploitation rarissime et imprévisible », a indiqué Air Corsica.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 19th day of September, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: " Une portion de terrain de la contenance de DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE METRES CARRÉS (286 M²), située au quartier de la Rivière du Rempart lieudit Schoenfeld, étant le Lot No. 86 du plan de morcellement dont elle est distraite, et bornée d'après un rapport de description, avec plan figuratif y joint dressée par Monsieur Jean-Jacques DESMARAIS arpenteur juré le 24/05/2007, enregistré au Reg. LS 60/4141 comme suit :- (PIN NUMBER : 1310060155) Vers le Nord Est, par la portion No. 85, sur DIX HUIT METRES ET SOIXANTE QUINZE CENTIMÈTRES (18 M 75) ; Vers le Sud Est par une réserve D'UN METRE ET CINQUANTE CENTIMÈTRES (1 M 50) de large longeant un chemin commun, sur QUINZE METRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMÈTRES (15 M 79) ; Vers le Sud Ouest par la portion No. 87, sur DIX HUIT METRES ET SOIXANTE QUINZE CENTIMÈTRES (18 M 75) ; Et Vers le Nord Ouest, par une réserve D'UN METRE ET CINQUANTE CENTIMÈTRES (1 M 50) de large longeant un chemin d'accès de SIX METRES (6 M) de large, et sur laquelle réserve, la portion présentement décrite et ceux a ses droits auront un droit de passage pour accéder au dit chemin et partie par le bord d'un accès de CINQ METRES (5 M) de large, sur QUINZE METRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMÈTRES (15 M 79) ; Observation est ici faite que la portion de terrain ci-dessus décrite et présentement vendue forme partie d'un morcellement qui a été approuvé par le « Ministry of Housing and Lands » sous certaines clauses et conditions, en vertu d'une lettre en date du 16/04/2007, portant la référence MHL/M/11583. Ensemble les maison(s), bâtiment(s) et construction (s) de toute nature qui y sont actuellement en voie de construction et généralement tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception ni réserve. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 28/03/2008 et enregistré et transcrit le 08/04/2008 au Volume TV 6956/71. BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS: Location: The site is found along a 6.00 metres wide tarred access, at approximately 269 metres north-east of its junction with Schoenfeld Branch Road, itself approximately 292 metres southeast of its intersection with Riviere du Rempart Road (B16) which is at about 600 metres northeast of its junction with Forbach Road at Riviere du Rempart. Site Description The site is designated as Lot No 86 of the Morcellement Schoenfeld development an area of 296 square metres as morefully described in the title deed registered and transcribed at Volume TV 6956 No 71 on 8th April 2008 and a Memorandum of Survey drawn by Mr Jean Jacques Desmarais, Sworn Land Surveyor on 24th May 2007 registered at Reg LS 60 No 4141 with a PIN reference 1310060155. The site has a regular shape and an even topography with frontage of 15.79 metres to a 6.00 metres wide tarred access and maximum depth of 18.75 metres to its northeastern boundaries. The site is bounded by concrete block walls along its sides and is accessed through a metal gate. All services are already connected to the site. Building Description A single-storey building is constructed upon the site. It is made of reinforced concrete frames and structures, concrete block walls, and reinforced concrete slab roof. The elevations are fitted with aluminium frames and glazed openings. No internal inspection was possible. The building provides an approximate gross covered area of 192 square metres. As at the date of inspection, the building appears to be in a fair condition of repairs and maintenance

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD formerly known as THE ANGLO MAURITIUS ASSURANCE SOCIETY LTD (hereinafter referred to as the Company) against Mr. Shatrugan BHOOJHAWON and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 21st day of May 2024.

Thierry Koenig SA
ENSAfrica (Mauritius)
18 Edith Cavell Street, Port Louis.
Attorney in charge of the sale.

Birmanie : Environ 45.000 Rohingyas ont fui les combats, selon l'ONU

Les combats dans l'État de Rakhine sont d'une telle violence qu'ils ont contraint près de 45.000 Rohingyas à fuir la Birmanie, a rapporté vendredi l'ONU. « Des dizaines de milliers de civils ont été déplacés ces derniers jours par les combats dans les secteurs de Buthidaung et de Maungdaw », a précisé Elizabeth Throssell, porte-parole du bureau des droits de l'homme des Nations unies, à des journalistes à Genève.

« Environ 45.000 Rohingyas auraient fui vers une zone située près du fleuve Naf, à proximité de la frontière avec le Bangladesh, en quête de protection », a-t-elle ajouté.

Des déplacements forcés de milliers de Rohingyas

La veille, les enquêteurs de l'ONU ont annoncé suivre de près les combats croissants dans l'État de Rakhine, (ouest de la Birmanie) et les informations sur des déplacements forcés de milliers de Rohingyas, minorité musulmane persécutée. Dans un communiqué, le Mécanisme d'enquête indépendant des Nations unies pour le Myanmar (IIMM), créé en 2018 par le Conseil des droits de l'homme, dit surveiller ce qui se passe sur le terrain pour « évaluer si des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis ».

Dans un autre communiqué, plusieurs organisations de défense des Rohingyas ont, elles, appelé, jeudi également, à la fin des « déplacements forcés et violations des droits humains » des Rohingyas. Elles ont accusé la junte d'avoir enrôlé pour combattre « plusieurs milliers » de Rohingyas utilisés comme « chair à canon ».

Fruits, légumes et plantes de Bretagne venues du monde entier

Qu'ont en commun le sarrasin, les hortensias et les artichauts ? Toutes trois font partie aujourd'hui de l'identité visuelle ou culinaire de la Bretagne, pourtant toutes trois y ont été importées à des époques différentes. Pour les plantes comme pour les êtres humains, nos terroirs s'enrichissent de migrations successives.

La Bretagne est aujourd'hui la première région agricole de France. Un tiers des tomates du pays y sont produites par exemple, évidemment sous serre, et même si ce fruit s'associe dans l'imaginaire collectif à des régions plus méditerranéennes, on oublie souvent que son nom original, pomme d'or ou pomme d'amour, était celui d'une plante décorative venue d'Amérique du Sud, où on ne la mangeait pas non plus.

C'est au 18^e siècle seulement qu'on comprend qu'elle n'a rien de vénéneux et elle s'invite dès lors à la table des provençaux comme à celle des Italiens dont elle devient l'un des condiments favoris. Son arrivée en Bretagne, comme fruit cultivé, date du grand tournant de l'agriculture intensive, mais un autre mets aujourd'hui considéré

traditionnel, comme l'artichaut, est quant à lui une importation florentine, qui a accompagné la reine Catherine de Médicis

Le blé noir arrive en Bretagne à la Renaissance

Le fameux artichaut de Bretagne, qui est aujourd'hui l'espèce la plus vendue en France, est en fait issu d'un croisement parisien du début du 19^e siècle. Le blé noir, cette pseudo-céréale qui constitue l'ingrédient indispensable des galettes, plat breton s'il en est, est arrivé en Bretagne par la Chine et la Mongolie - et non par les Arabes comme son nom de sarrasin pourrait le laisser penser. Descendant l'Europe du nord au sud, il n'est cultivé en Bretagne qu'à partir de 1497.

C'est à peu près à la même époque qu'on se met à cultiver des pommes en Bretagne, un fruit d'Asie centrale, connu en Europe depuis l'Antiquité. On fait déjà du cidre en Normandie depuis le 11^e siècle, depuis le 13^e siècle en Bretagne. C'est au 19^e siècle la deuxième boisson la plus consommée en France et on en boit plus d'un litre par jour et par habitant à Rennes. Au seizième siècle encore, les premières fraises arrivent des Amériques. Mais c'est une variété chilienne ramenée à Brest par un certain Amédée François Frézier au début du 18^e siècle qui donne naissance à la fraise de Plougastel, devenue fierté nationale.

L'oignon de Roscoff est arrivé du Portugal au 17^e siècle. Cette plante, connue des Gaulois sous d'autres variétés, est originaire d'Asie centrale. La pomme de terre vient, elle aussi, d'Amérique du Sud, ne faisant la conquête du nord du continent qu'après son passage par l'Angleterre. En Irlande, c'est une épidémie de mildiou qui déclenche la grande famine des années 1840 et une émigration massive vers le Nouveau-Monde.

Les hortensias de Bougainville

Littéralement boudée par les Français, la pomme de terre est littéralement imposée aux terres pauvres de Bretagne auxquelles elle peut s'adapter pendant la Révolution, avant de devenir en quelques décennies un élément essentiel de la cuisine locale. La Bretagne n'a pas échappé à la prolifération des doryphores dans l'immédiat après-guerre, un insecte venu du Mexique qui fut historiquement le premier à se montrer résistant au DTT.

La Colombie résout le mystère qui planait autour de la casquette du président Petro

C'était pratiquement devenu une affaire d'État en Colombie. Pendant deux mois, toutes sortes de théories ont été émises autour de la casquette qu'avait décidé de porter en permanence Gustavo Petro. L'accessoire "est devenu un mystère, car de nombreux citoyens se demandaient" pourquoi le président "se couvrait la tête même dans les espaces clos", rappelle le journal El País de Cali.

Certains ont assuré que le premier dirigeant de gauche de Colombie essayait de s'attirer les faveurs de l'armée, alors que la guerre reprend dans plusieurs régions du pays. D'autres ont parlé de chimiothérapie, voire de rituels sataniques. C'est le cas de la sénatrice de droite María Fernanda Cabal, qui a affirmé que Petro devait "passer trois mois sans cheveux, dans le cadre d'un rituel de santería" réalisé avec sa vice-présidente, Francia Márquez. Une croyance née dans les Caraïbes, qui mêle pratiques chrétiennes et croyances africaines.

Le fait que Petro ait offert une casquette à son allié et homologue brésilien Lula da Silva, puis reçu le Vénézuélien Nicolás Maduro sans enlever la sienne, n'a rien fait pour arranger les choses.

Opération esthétique

Mais la vérité est finalement beaucoup plus prosaïque.

Lors de l'investiture du nouveau chancelier, Gilberto Murillo, Petro est finalement apparu sans son accessoire fétiche. Et d'après ce qu'écrit depuis Bogota El País America : "La tête du président a changé par rapport à la dernière fois qu'on l'a vue." Selon une source proche de la présidence, et trois chirurgiens médicaux interrogés par le journal, "l'explication est claire : Petro s'est fait implanter des cheveux".

De quoi donner du grain à moudre à quelques détracteurs, qui considèrent qu'un homme de gauche ne devrait pas dépenser autour de 2 700 dollars (2 500 euros) pour une opération esthétique. Mais surtout, de quoi donner naissance à de savoureux mêmes, dont un, partagé par la propre fille du président, Andrea Petro, où on le voit coiffé d'une abondante crinière de prince charmant.

Dans un pays comme la Colombie, où l'esthétique est primordiale et où les concours de beauté mobilisent une bonne partie de la nation, le mystère autour de la casquette du président aura au moins eu le mérite de détourner quelque peu l'attention d'une actualité morose, partagée entre la reprise du conflit avec les dissidences de la guérilla des Farc et les scandales de corruption qui entachent la campagne présidentielle.

La Chine simule une pluie de missiles sur Taïwan, l'île désormais encerclée



INTERNATIONAL - Des navires de guerre, des avions de chasse et une ambiance pesante. Depuis ce jeudi 23 mai, la Chine encercle Taïwan pour tester sa capacité à « prendre le pouvoir ». Ces impressionnantes manœuvres militaires interviennent après la prestation de serment lundi de Lai Ching-te, le nouveau président de l'île autonome. Son discours d'investiture a été perçu par la Chine comme un « aveu de l'indépendance de Taïwan ».

À Taïwan, qui est Lai Ching-te, le nouveau président craint par Pékin ?

Pékin avait présenté jeudi ces exercices militaires comme une « punition sévère » contre les « séparatistes » de l'île qui finiront « dans le sang ». Leur objectif est de vérifier la « capacité de prendre le pouvoir et de frappes conjointes, ainsi que de contrôle de territoires clés », a déclaré vendredi Li Xi, porte-parole du commandement du théâtre Est oriental de l'armée chinoise.

Comme vous pouvez le voir dans notre vidéo en tête d'article, les manœuvres impliquent à la fois l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air et l'unité des fusées. Elles doivent durer jusqu'à vendredi inclus, mais les analystes prévoient qu'elles pourraient être prolongées ou renouvelées prochainement.

Selon la télévision d'État CCTV, les officiers de la marine chinoise ont appelé leurs homologues taïwanais à ne pas « résister à la réunification par la force ». Un graphique animé de l'armée chinoise montrait également une pluie de missiles s'abattant sur des cibles clés au nord, au sud et à l'est de l'île. Isoler et démoraliser la population

Avec ces attaques simulées, le gouvernement chinois cherche à « démoraliser la population et les isoler internationalement », a expliqué Raymond Kuo, politologue pour un think-tank américain, à l'agence de presse Reuters. Pourtant, ce genre de manœuvres peut « avoir l'effet inverse », et pousser les Taïwanais à soutenir les partis indépendantistes selon l'expert en sécurité internationale.

Taïwan « défendra les valeurs de liberté et de démocratie », a promis jeudi Lai Ching-te, décrit par Pékin comme un « dangereux séparatiste » pour ses déclarations passées en faveur de l'indépendance de l'île. La Chine estime que Taïwan est l'une de ses provinces, qu'elle n'a pas encore réussi à réunifier avec son territoire. Depuis quelques années, Pékin a par ailleurs intensifié ses menaces et les pressions politiques, économiques et militaires sur Taïwan. L'ONU a appelé à éviter toutes les parties à « s'abstenir de toute action pouvant aggraver les tensions » et à Washington, un haut responsable qui a requis l'anonymat a affirmé que les États-Unis « surveillaient de très près » la situation et appelaient la Chine « à la retenue ». Les précédents exercices militaires chinois d'ampleur autour de Taïwan avaient eu lieu en août 2023 après une visite de M. Lai, alors vice-président, aux États-Unis. Pékin avait également lancé des manœuvres d'une envergure historique en août 2022 après la venue sur l'île de Nancy Pelosi, alors présidente de la Chambre des représentants américaine.

Papouasie-Nouvelle-Guinée: au moins 3 morts dans un important glissement de terrain



Un important glissement de terrain a touché "plus de six villages" situés dans une région montagneuse de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et a déjà fait trois morts, ont indiqué vendredi les autorités locales, qui redoutent un lourd bilan humain.

La catastrophe est survenue dans la nuit de jeudi à vendredi vers 03H00 (17H00 GMT jeudi) dans la province d'Enga, au centre de l'archipel. Trois corps ont déjà été retrouvés, selon Steven Kandaiun, un responsable local, mais il faudra probablement des jours voire des semaines pour arrêter un bilan définitif.

Le gouverneur de cette province, Peter Ipatas, a indiqué que "plus de six villages" avaient été frappés, qualifiant le désastre de "catastrophe naturelle sans précédent" ayant causé des "dégâts considérables". Il a ajouté que ce glissement avait causé des "pertes humaines et des dégâts matériels".

"Je présente mes sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie", a déclaré le Premier ministre papouasien James Marape dans un communiqué. Une équipe de secours - composée de médecins, militaires, policiers, membres d'agences onusiennes - a été dépêchée sur les lieux pour évaluer les dégâts et prendre en charge les blessés. Cette équipe aidera "aux opérations de secours, à la recherche des corps et à la reconstruction des infrastructures", a détaillé M. Marape. D'après un photographe de l'AFP sur place, un mélange de roches et de terre s'est détaché du mont Mungalo. "Tout d'un coup, il y a eu un grand glissement de terrain. La montagne s'est effondrée soudainement alors que les habitants dormaient encore". Leurs maisons ont été "complètement détruites", constate Steven Kandai, un responsable local.

D'autres ont "entendu un bruit puissant de rochers qui tombaient et se sont enfuis". D'autres encore ont réussi à fuir mais ont été tués en chemin par des chutes d'arbres et des éboulements de rochers, explique-t-il.

Selon Nickson Pakea, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la ville aurifère de Porgera,

proche de la zone touchée par le glissement de terrain, jusqu'à 300 personnes étaient présentes dans le village de Kaokalam, victime de l'éboulement, au moment de la catastrophe. Un chiffre qui n'a pas pu être confirmé par l'AFP.

Dans ce village, "il semble que plus de 100 maisons aient été ensevelies", a déclaré à l'AFP Vincent Pyati, président d'une association locale. "On ne sait pas encore combien de personnes se trouvaient dans ces maisons".

- Zone isolée -

A la suite de la catastrophe, des dizaines de personnes se sont immédiatement mises à pied d'œuvre pour retrouver d'éventuels survivants ensevelis sous des tas de pierres et de terre. Munies de lampes frontales, de machettes et de haches, elles déblayaient les éboulis.

A la tombée de la nuit vendredi, les secours tentaient encore de sortir de terre d'éventuels survivants à l'aide d'une pelleuse et d'outils.

La secrétaire générale par intérim de l'antenne nationale de la Croix-Rouge, Janet Philemon, a indiqué à l'AFP que le glissement de terrain avait eu lieu dans une zone isolée et qu'il faudrait peut-être deux jours aux services d'urgence et à l'aide pour atteindre la zone.

L'autoroute la plus proche, qui mène à la ville de Porgera, a par ailleurs été bloquée, compliquant l'accès des secours à la zone touchée.

La Croix-Rouge estime qu'entre 100 et 500 personnes pourraient avoir été blessées ou tuées dans le glissement de terrain, mais Mme Philemon a précisé qu'elle essayait "de se faire une image plus précise de la situation".

L'organisation s'est dite prête à prodiguer des premiers soins aux personnes touchées et à leur fournir du matériel comme des couvertures. La ministre australienne des Affaires étrangères Penny Wong a également déclaré que son gouvernement se tenait prêt "à participer aux opérations de secours".

"Il n'y a aucune indication de séisme ou de quoi que ce soit qui ait pu déclencher" le phénomène, a expliqué Mme Philemon, ajoutant que la zone touchée est un lieu d'exploitation minière aurifère.

"Des personnes ont peut-être travaillé à extraire de l'or sur cette montagne", a-t-elle déclaré, suggérant aussi que le glissement de terrain avait pu être provoqué par de fortes pluies.

Située juste au sud de l'équateur, la région fait régulièrement l'objet de violentes précipitations.

En mars, au moins 23 personnes ont perdu la vie quand un glissement de terrain est survenu dans une province voisine.

CULTURE GENERALE

Voici les règles à connaître pour bien utiliser les majuscules

Rien ne sert de mettre des majuscules au hasard pour paraître distingué : leur emploi est très codifié, et souvent mal connu.

On le sait bien, car on l'apprend dès la maternelle : une phrase commence par une majuscule et se termine par un point. Sauf que, dans la pratique, la langue française se montre souvent bien plus piègeuse que cela. Et par la force de l'habitude, on finit par oublier certaines règles élémentaires, surtout quand tout le monde ne les respecte pas. Pour savoir si l'on doit ou non mettre une majuscule au début d'un mot la prochaine fois, il convient de rappeler certains de ces fondamentaux.

Typographie : comment savoir si l'on met une lettre majuscule et non une minuscule au début d'un mot en français ?

La plupart du temps, l'emploi d'une majuscule initiale ne nécessite pas une réflexion très longue. À l'écrit, elle est essentiellement réservée aux noms propres et au début de chaque phrase, mais son emploi typographique est bien plus diversifié que cela. Dans un premier temps, le titre d'un texte ou d'une lettre doit toujours débuter par une majuscule, réservée uniquement pour le premier mot y compris s'il s'agit d'un article indéfini (pas la peine de mettre des majuscules à chaque nom commun comme c'est le cas en anglais). Il en va de même pour toute citation d'une phrase entière dans le corps du texte. La majuscule est également de rigueur pour les sigles et acronymes, mais aussi pour l'emploi de certaines abréviations comme Mme (madame) ou SE (Son Excellence).

Après quels signes de ponctuation doit-on mettre une majuscule selon l'Académie française ?

On a souvent tendance à réduire la majuscule à sa seule utilisation après le point final de la phrase précédente, mais il n'en est rien. Certes, une majuscule est obligatoire après un point (y compris les points d'interrogation, points de suspension et points d'exclamation), à condition que celui-ci signale bien la fin d'une phrase, ce qui n'est pas toujours son cas. Par exemple, si vous utilisez l'abréviation etc. (et caetera), le nom

commun suivant débutera par une lettre minuscule si l'abréviation n'est pas utilisée en fin de phrase malgré la présence du point. Si vous rédigez une liste, la ponctuation vous engage différemment selon le choix que vous ferez. Si celle-ci est numérotée par des chiffres suivis d'un point, vous débuterez la ligne de la liste par une majuscule. Sinon, vous la débuterez par une minuscule. Des propos cités entre guillemets débuteront par une majuscule si la totalité de la citation forme une phrase complète indépendante.

Écrire un titre, une fonction, un lieu : quand et pourquoi mettre une majuscule à un nom commun ?

Les cas les plus complexes quand il s'agit de mettre ou non une majuscule arrivent quand il s'agit de noms communs qui en temps normal n'en prennent pas, par exemple lorsque l'on désigne une personne par sa fonction. Si les noms de fonctions, métiers ou titres doivent débuter par une lettre minuscule, il existe néanmoins des exceptions : les titres honorifiques comme Majesté ou Sainteté débutent par une majuscule, tout comme les charges qui sont attribuées à une fonction (ministre de l'Environnement, président de l'Assemblée).

Autre cas particulier : si l'on écrit "président de la République" avec une minuscule, on écrira "Président" avec une majuscule si l'on ne fait pas référence à son office. Les noms génériques d'organismes s'écrivent avec une minuscule, mais en prennent une si l'on se réfère à une entité unique (Secrétariat d'État au logement, Département d'économie de l'université). Enfin, si les entités géographiques (mer, lac, mont...) conservent leur minuscule, le nom qualifiant permettant de les singulariser prend quant à lui une majuscule (pic de l'Aiguille du Midi, golfe du Lion...). Il en va de même pour les points cardinaux uniquement quand ceux-ci désignent une région (Amérique du Nord, Corée du Sud, Allemagne de l'Ouest...).

Quelle est la différence entre une roche et un minéral ?

Sauriez-vous faire la distinction entre une roche et un minéral ? Petit cours de sciences et de rattrapage pour pouvoir briller en société.



Roche, cristal, minéral, caillou, pierre précieuse, il est facile de se perdre dans ce vocabulaire, tant ces matériaux semblent être de la même famille. Et pourtant, on fera parfaitement la distinction entre une roche et un minéral, un caillou et une pierre précieuse, le tout étant d'avoir l'œil et quelques notions. On classera les différents éléments en fonction de plusieurs caractéristiques et on s'intéressera à leur couleur ou leur dureté pour bien les nommer. Issus d'un processus géologique ou d'un agrégat de minéraux, il deviendra un jeu d'enfant de faire la différence entre une roche et un minéral.

Quelle est la définition d'une roche ? Et quels sont les différents types ?

Si l'on se réfère au dictionnaire, une roche est par définition un matériau naturel formé d'un agrégat de minéraux et qui présente, dans sa composition, une forme d'homogénéité. On peut toutefois y trouver des fossiles ou du verre. Les roches sont classifiées selon plusieurs critères, en quatre grandes catégories que sont : les roches dites "magmatiques" et qui, comme leur nom l'indique, sont for-

mées grâce à la lave ou au magma ; les roches métamorphiques, qui ont été formées par la recristallisation ; les roches sédimentaires, que l'on retrouve aussi bien à la surface de la Terre que dans la mer ; et enfin les roches biogéniques qui ont été formées par des organismes ou alors grâce à ces derniers. On classe ensuite les roches plus finement, en fonction de leur dureté, leur texture et leur perméabilité.

Comment définir un minéral ?

À la différence de la roche, le minéral est une substance chimique naturelle, qui résulte d'un processus géologique. C'est quelque chose de solide, de cristallisé et d'inorganique. La taille d'un minéral est variable et, comme pour les roches, le minéral est classé en fonction de sa composition et de l'agencement des atomes. On va également se baser sur d'autres caractéristiques pour le définir, comme sa couleur, sa dureté, son éclat ou encore sa symétrie. On dénombre pas moins de 5 300 espèces minérales connues et l'on continue à en découvrir chaque année. Parmi les plus célèbres, on citera le calcium, le magnésium, le fer ou encore le phosphore.

Étude : quelle est la différence entre une pierre et un minéral ?

Lorsqu'on nous demande de faire la différence entre une roche et un minéral, la réponse est souvent évasive. Pour faire simple, les pierres sont constituées de minéraux, alors que les minéraux ne se composent que d'éléments chimiques. Les deux éléments ont donc des choses en commun, mais restent distincts l'un de l'autre. Pour reconnaître une pierre naturelle, il faut évaluer sa dureté et son éclat, et faire attention à sa couleur. Celle-ci ne sera jamais uniforme et aura toujours quelques défauts. Quant aux pierres précieuses, comme le saphir ou l'émeraude, elles s'avèrent rares et donc chères. On emploie l'unité du gramme pour connaître leur valeur.

Voici les plus grandes forêts du monde

Si elles ne sont pas les seules à se distinguer, les forêts tropicales constituent néanmoins la majeure partie des plus grandes surfaces forestières de notre planète.

Les forêts sont essentielles à la vie sur terre et au maintien de notre biodiversité. Outre les innombrables espèces d'animaux et de végétaux qu'elles accueillent, elles permettent de participer à l'entretien de l'oxygène de l'air que l'on respire. Malgré la déforestation massive qui les menace un peu partout dans le monde, les forêts représentent encore aujourd'hui près d'un tiers de toute la superficie terrestre mondiale, soit une surface de plus de quatre milliards d'hectares. Et certaines d'entre elles se taillent la plus large part du gâteau.

Afrique ou Amérique : où se trouve la plus grande forêt du monde sur une carte et quel est son nom ?

C'est une question de culture générale qui appelle à ce jour toujours la même réponse : la forêt amazonienne constitue encore aujourd'hui la plus grande forêt du monde. D'une superficie totale de 5,5 millions de km² et âgée d'au moins 55 millions d'années, cette forêt tropicale s'étend le long du fleuve Amazone aux deux tiers sur l'ouest du Brésil, mais aussi en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Pérou, au Venezuela, au Suriname, mais aussi en France en Guyane française. La forêt amazonienne serait constituée de plus de 400 milliards d'arbres, qui accueilleraient rien qu'à eux plus de 10 % des espèces d'animaux de la biodiversité terrestre. Souvent qualifiée de "poumon de la planète", la forêt amazonienne souffre depuis des années de l'exploitation humaine et le changement climatique : chaque année, sa superficie se réduit sous l'effet de la déforestation sauvage de 8 000 à 9 000 km², soit la superficie de plus d'un million de terrains de football.

Liste : quelles sont les autres forêts les plus denses du monde ?

Le titre de plus grande forêt du monde est parfois disputé à la forêt amazonienne par la taïga, large bande de forêts de conifères à la biodiversité unique s'étendant au niveau du cercle polaire arctique sur plus de 15 millions de km². Mais celle-ci est principalement divisée en trois grands secteurs, qui font néanmoins partie chacun des plus grandes forêts sur Terre : la forêt boréale canadienne (4,2 millions de km²), la taïga de Sibérie orientale (3,9 millions de km²) et la taïga scandinave-russe (2,156 millions de km²). Le reste des plus grandes forêts du monde regroupe des forêts tropicales, profitant de la conjonction idéale du fort ensoleillement et des degrés d'humidité très élevés du climat tropical pour développer une faune et une flore si riche qu'elle ne sera probablement jamais entièrement répertoriée. Parmi les plus vastes de ces grandes forêts, on retrouve la forêt de Nouvelle-Guinée (2,82 millions de km²), la forêt tropicale du bassin du Congo (2,68 millions de km²), la forêt tropicale de l'île de Bornéo (425 000 km²) ou encore la forêt tropicale valdivienne au sud du pays du Chili (248 000 km²).

Quelle est la plus grande forêt de France ?

Avec ses quelque 550 000 km² de surface, la France métropolitaine peut difficilement faire jeu égal avec les gigantesques forêts continentales des zones tropicales. Mais malgré l'urbanisation des modes de vie, la superficie des forêts en France ne cesse de progresser sous l'effet de la reforestation : la forêt couvre aujourd'hui plus de 31 % du territoire français alors que ce chiffre n'était que de 19 % au début du XXe siècle. Les forêts françaises représentent aujourd'hui une superficie de plus 17,3 millions d'hectares, dont les trois quarts sont constitués de forêts privées. Le trio de tête des plus grandes forêts de France est constitué de la forêt d'Orléans dans le Loiret (environ 35 000 hectares), la forêt de Chauv dans le Jura (20 500 ha) et par la forêt de Fontainebleau en Seine-et-Marne (20 300 ha).

Santé

Des chercheurs ont conçu un bain de bouche capable d'identifier des caries

Aux Etats-Unis, des chercheurs de l'Indiana et de Pennsylvanie ont inventé un bain de bouche capable d'identifier des caries.

Les caries sont la conséquence d'une dégradation dentaire. Des bactéries prolifèrent, s'attaquent à la plaque dentaire et déminéralisent l'émail et la dentine. Parfois, les patients ne voient pas leur dentition se détériorer et la situation s'aggrave. Dans ce cas, quand il est trop tard, il est nécessaire d'arracher la dent. Pour éviter cela, des chercheurs des universités de l'Indiana et de Pennsylvanie ont conçu un bain de bouche capable d'identifier les caries, rapporte un communiqué.

Un bain de bouche pour identifier les caries.

Ce bain de bouche, développé par l'équipe dirigée par le professeur Huyn Koo, repose sur un pigment qui se colore au contact des acides responsables de la destruction de l'émail et de la dentine. Lorsque le bain de bouche détecte ces acides, les dents deviennent bleues.

Généralement, la formation de cette carie prend du temps. La dent se fragilise d'abord, puis un trou se forme petit à petit. Ainsi, grâce à ce bain de bouche, il est possible d'anticiper cette inflammation avant qu'elle ne s'aggrave pour se transformer en carie.

"En raison de cette capacité de « détection », le traitement expérimental a le potentiel de devenir ce que l'on appelle un « théranostique », c'est-à-dire un médicament qui peut être utilisé à la fois pour diagnostiquer une maladie et pour la traiter", précise le communiqué.

Le ferumoxytol pour éliminer les bactéries dentaires

Par ailleurs, d'autres recherches, publiées dans la National Library of Medicine, ont également montré qu'un composé utilisé pour traiter les carences en fer, le ferumoxytol, est capable d'éliminer les bactéries, notamment le Streptococcus mutans, qui s'attaquent à la plaque dentaire. Actuellement, lorsque nous utilisons un bain de bouche, celui-ci élimine toutes bactéries confondues, mais grâce à cette invention composée de ferumoxytol, il sera désormais possible d'identifier et d'éliminer spécifiquement les germes responsables des caries. Cette innovation n'est encore qu'au stade de test, mais en attendant, il est nécessaire de se brosser les dents après chaque repas et de consulter un dentiste au moins une fois par an.

Sciences

Voici pourquoi vous rêvez plus souvent au printemps

Vous avez l'impression de rêver davantage récemment ? Il se pourrait que le changement saisonnier en soit la cause. En effet, d'après une récente étude, il semble que les saisons influencent non seulement notre sommeil mais aussi la fréquence à laquelle nous rêvons.

Une étude, menée par MatressNextDay en mai 2023, a révélé qu'au printemps, les internautes effectuaient davantage de recherches sur les significations de leurs rêves sur Google, contrairement à d'autres périodes de l'année. En partant de ces observations, les auteurs de l'enquête suggèrent que nos activités oniriques sont particulièrement élevées, notamment à cause des changements de température et le rallongement des journées.

De quoi rêvent les Américains et les Anglais ?

"perdre une dent", "rêver d'une chute", "arriver en retard"... L'étude montre que les internautes, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, effectuent davantage de recherches à propos de la signification de leur rêve durant le printemps, plus que pendant d'autres saisons. Et les termes les plus tapés sur Google sont "perdre ses dents" avec 109 560 recherches. D'autres thématiques reviennent souvent chez les habitants de la Grande Bretagne dont :

Perdre ses cheveux
Rater un examen

Voler
Etre en retard
Enceinte
Voir du feu
Tromper son partenaire
Voir des insectes
Rêver d'une célébrité

Quant aux Américains, leurs rêves portent principalement sur les thèmes suivants :

Araignée
Voler
Tomber
Etre nu en public
Se perdre
Voir un fantôme
Se noyer
Se perdre
Voir du feu

En outre, cette même étude révèle que 44% des Britanniques considèrent que leurs rêves ont du sens et 31% ont même changé leur vision à propos de quelqu'un en fonction de leur songe.

La recherche de sens dans les rêves est importante depuis des milliers d'années. La signification des rêves peut nous donner un aperçu psychologique de notre fonctionnement intérieur, et si vous croyez aux rêves prophétiques, nous pouvons également avoir un aperçu du reste du monde. Inbaal Honigman, experte en rêves

Pourquoi rêvons-nous plus au printemps ?

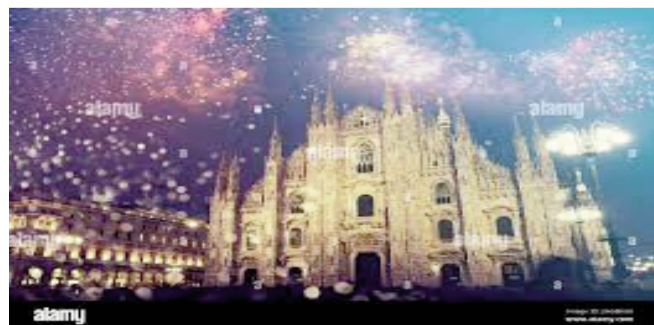
Martin Seeley, expert en sommeil et auteur de cette publication, explique que cette intensification des rêves pourrait être attribuée aux perturbations de notre sommeil causées par les changements de saison. "Cela pourrait être attribué à la production de mélatonine, une hormone qui vous aide à dormir. La mélatonine est régulée par la lumière et l'obscurité ; lorsqu'il y a plus de lumière (comme au printemps et en été), vous ne produisez pas autant de mélatonine. Avec moins de lumière, vous produisez plus", explique-t-il.

Une étude publiée en 2021 par la revue médicale npj Digital Medicine a effectivement montré que la durée du sommeil diminue au printemps et en été en raison de l'augmentation de la longueur des jours. Les temps de coucher et de réveil varient également avec les saisons et la température extérieure, avec des réveils plus précoces et des couchers plus tardifs en été.

Ainsi, contrairement à l'hiver, où la production de mélatonine augmente et favorise un sommeil profond, au printemps, la diminution de cette hormone conduit à des nuits plus fragmentées et donc potentiellement à une augmentation de la fréquence des rêves.

Insolites

Une église illuminée avec un feu d'artifice lors d'un festival en Italie



Voici le moment spectaculaire où les habitants de Gênes, en Italie, ont illuminé une église avec un feu d'artifice, envoyant un flux d'étincelles jusqu'à son clocher, lors des célébrations du festival du poisson de Camogli, le 11 mai. Plusieurs jours de festivités sont ponctués par un buffet de 3 tonnes de poisson organisé à travers la ville.

A Paris, le modèle des centres de santé non lucratifs vacille

"Fermer serait une catastrophe": essentiel pour l'accès aux soins des habitants, particulièrement des plus démunis du nord-est parisien, le centre de santé Richerand est proche de la faillite. Comme nombre d'autres structures associatives ou mutualistes, au modèle économique "intenable".

Sans ce centre, "je serais en grande galère", s'émeut Alpha Camara, étudiant de 28 ans, dans la lumineuse salle d'attente. Exilé guinéen, il a été orienté ici en 2019 par l'hôpital Lariboisière, et fait régulièrement "1H30 de transports, depuis le Val-d'Oise", car "tous les médecins" de sa ville affichaient complet. Créé en 1974 par les oeuvres sociales de l'énergie et repris en 2019 par une coopérative, ce centre "polyvalent" du Xe arrondissement salarie une cinquantaine de personnes dont 10 généralistes (sur les 60 exerçant dans l'arrondissement pour 83.500 habitants), des spécialistes, infirmiers, sages-femmes et psychologues. Plus de 20.000 personnes y bénéficient de 54.000 consultations annuelles et 6.000 patients y ont trouvé leur médecin traitant, détaille la directrice médicale, Jeanne Villeneuve. L'offre, en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires), "part des besoins du territoire", notamment la difficulté croissante, pour les plus démunis, à trouver un généraliste. Dans l'arrondissement qui mêle populations défavorisées et plus bourgeoises, "on est presque les seuls à accepter de nouveaux patients médecin

traitant+", des visites à domicile ou à l'Ehpad, assure-t-elle. A Paris, où 80% des spécialistes et 30% des généralistes pratiquent des dépassements d'honoraires, ces centres pluri-professionnels "jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités de santé", soulignait en mars Thierry Bodin, représentant de l'Agence régionale de Santé (ARS), lors d'une réunion publique. - Modèle "intenable" - Ils rééquilibrent l'offre, le nord-est populaire (XVIIIe, XIXe, XXe arrondissements) comptant moins de 10 spécialistes/10.000 habitants, contre une centaine dans le huppé VIIIe, selon l'atelier parisien d'urbanisme. Mais la majorité des non lucratifs (gérés par des associations, coopératives, mutuelles...) sont déficitaires, "parce que le modèle économique est intenable", résume Mme Villeneuve. La Croix Rouge a annoncé la fermeture d'ici l'été de six centres d'Ile-de-France dont deux parisiens, après des pertes "insoutenables" (4,3 millions d'euros estimés pour 2024, 48 millions en cumulé) selon l'association, qui cherche un reprenneur. Après un déficit de 760.000 euros en 2023, le centre Richerand envisage aussi une procédure collective. En cause, la "tarification à l'acte": environ 80% du chiffre d'affaires provient du remboursement des consultations et actes techniques par l'Assurance maladie, insuffisants pour financer les salaires et charges.

Suivre ce régime pourrait ralentir le vieillissement de votre cerveau, selon une étude

Des chercheurs américains ont étudié le lien entre les biomarqueurs nutritionnels et la santé cérébrale des adultes. Leurs résultats montrent qu'un régime méditerranéen ralentit le vieillissement du cerveau.



On ne le dira jamais assez. Une alimentation équilibrée est l'une des clés pour être en bonne santé. Mais, saviez-vous qu'elle avait aussi un impact sur le vieillissement de notre cerveau ? Des chercheurs de l'Université de l'Illinois, aux Etats-Unis, ont démontré qu'en fonction du type d'alimentation, le cerveau vieillissait plus lentement.

Des biomarqueurs pour mesurer le vieillissement du cerveau

Généralement, les études se basent sur ce que mangent les participants pour identifier l'impact de leur alimentation sur la santé. Cette fois-ci, le professeur Christopher Zwillling et son équipe se sont plutôt penchés sur les biomarqueurs nutritionnels (NDLR : se sont des caractéristiques biologiques comme le niveau de vitamines, de minéraux, d'acides gras... dans le sang). Pour cela, ils ont prélevé le plasma sanguin de 100 personnes âgées entre 65 et 75 ans en bonne santé, "après une période de jeûne afin d'analyser les biomarqueurs nutritionnels". Par la suite, les participants ont dû réaliser un scanner et un IRM afin d'analyser l'évolution de leur cerveau.

Les scientifiques ont pu grâce à cela définir deux catégories de personnes : celle avec un vieillissement cérébral accéléré et l'autre retardé. Les résultats montrent que ceux avec un vieillissement retardé avaient des niveaux plus élevés de nutriments bénéfiques et de meilleures performances cognitives. Nous avons examiné simultanément la structure, la fonction et le métabolisme du cerveau, démontrant un lien direct entre ces propriétés cérébrales et les capacités cognitives. De plus, nous avons démontré que ces propriétés cérébrales sont directement liées au régime alimentaire et à la nutrition, comme le révèlent les modèles observés dans les biomarqueurs nutritionnels.

Un régime méditerranéen pour ralentir le vieillissement du cerveau

Les scientifiques se sont intéressés à plusieurs biomarqueurs dont, les acides gras (noix, l'huile de colza, le saumon, le thon, le maquereau...), les antioxydants, (ail, curry ou encore le gingembre), les caroténoïdes (agrumes, tomate, légumes verts) ainsi que la vitamine E. Résultat, sur les 100 participants, ceux du groupe à vieillissement accéléré montraient des signes de vieillissement cérébral plus rapides, illustrés par des volumes cérébraux plus petits et une intégrité réduite de la matière blanche. En revanche, le groupe à vieillissement retardé présentait, au contraire, des volumes cérébraux plus grands. Ainsi, cette étude confirme à nouveau "les effets positifs du régime méditerranéen, qui s'appuie sur des aliments riches en ces nutriments bénéfiques (ceux cités précédemment)", rappelle le professeur Barbey, co-auteur de l'étude publiée dans Nature. L'équipe de scientifiques envisageait d'étendre ses recherches afin de savoir si l'augmentation des niveaux de certains nutriments spécifiques améliore de manière fiable les performances cognitives et la santé cérébrale. Ils veulent également s'assurer que ces changements nutritionnels entraînent des bénéfices réels et mesurables pour le cerveau.

"Je suis extrêmement surpris" – Lucas Paqueta de West Ham United réagit après que la FA a confirmé les accusations de paris



La Football Association a confirmé que le milieu de terrain de West Ham United, Lucas Paqueta, a été accusé de mauvaise conduite en relation avec des violations présumées des paris.

Paqueta aurait affecté le marché des paris dans son Brésil natal en recevant intentionnellement un carton jaune de la part des arbitres lors de quatre matches de Premier League. Les allégations ont fait surface pour la première fois en août de l'année dernière, lorsque le joueur de 26 ans faisait l'objet d'une enquête de la FIFA et de la FA, et que le milieu de terrain avait été interrogé par cette dernière avant de leur accorder l'accès à son téléphone. Paqueta a toujours nié toutes les accusations et a déclaré en mars qu'il était "heureux de contribuer autant que possible" à l'enquête. La FA a publié un communiqué confirmant que l'international brésilien a été inculpé, même si elle n'a pas encore confirmé si et comment il sera puni.

Déclaration de la FA confirmant l'accusation de Paqueta
Un communiqué de la FA publié jeudi disait : "Lucas Paqueta de West Ham United a été accusé de mauvaise conduite en relation avec des violations présumées des règles E5 et F3 de la FA.

"Le joueur a été accusé de quatre violations de la règle E5.1 de la FA en relation avec sa conduite lors des matches de Premier League du club contre Leicester City le 12 novembre 2022 ; Aston Villa le 12 mars 2023 ; Leeds United le 21 mai 2023 ; et l'AFC. Bournemouth le 12 août 2023." Il est allégué qu'il a directement cherché à influencer le déroulement, la conduite ou tout autre aspect ou événement de ces matches en cherchant intentionnellement à recevoir un carton de l'arbitre dans le but inapproprié d'affecter le marché des paris afin qu'un ou plusieurs personnes de tirer profit des paris. "Lucas Paqueta a également été accusé de deux violations de la règle F3 de la FA en raison de manquements présumés à la règle F2 de la FA.

« Le joueur a jusqu'au 3 juin 2024 pour répondre à ces accusations sous réserve de toute demande de prolongation de ce délai.

"La FA ne fera aucun autre commentaire jusqu'à la conclusion de cette affaire."

Paqueta a depuis réagi sur Instagram aux accusations portées contre lui par la FA : "Je suis extrêmement surpris et bouleversé de voir que la FA a décidé de m'inculper." Pendant neuf mois, j'ai coopéré à chaque étape de leur enquête et fourni toutes les informations possibles.

"Je nie les accusations dans leur intégralité et je me battraï de toutes mes forces pour blanchir mon nom. En raison du processus en cours, je ne ferai aucun autre commentaire".

Avant l'enquête de l'année dernière, Paqueta était fortement lié à un transfert vers Manchester City, champion de Premier League, qui aurait été prêt à payer environ 80 millions de livres sterling pour recruter le milieu de terrain. Un transfert au stade Etihad ne s'est finalement pas concrétisé et il est resté à West Ham, où il a contribué avec huit buts et sept passes décisives en 43 matchs toutes compétitions confondues au cours de la saison 2023-24.

Il est entendu que Man City détient toujours une participation dans Paqueta, qui est sous contrat au stade de Londres jusqu'en juin 2027.

Au moment de l'enquête de Paqueta l'année dernière, le milieu de terrain avait été omis de l'équipe brésilienne, mais il a depuis été sélectionné dans une équipe de 26 joueurs avant la campagne nationale de la Copa America 2024 plus tard cet été.

Kieran McKenna: Manchester United rencontre les représentants du patron d'Ipswich au milieu de l'intérêt de Chelsea

Il est désormais clair que Man Utd et Chelsea ont McKenna sur leur liste restreinte de candidats possibles – même si United n'a pas encore décidé s'il restera avec Erik ten Hag la saison prochaine. McKenna est l'un des trois noms envisagés par Chelsea pour remplacer Mauricio Pochettino parti d'un commun accord plus tôt cette semaine, aux côtés de Thomas Frank de Brentford et d'Enzo Maresca de Leicester City. Mais la nouvelle selon laquelle Manchester United a également fait des démarches initiales auprès de McKenna, au cas où ils décideraient de changer de manager après la finale de la FA Cup de ce week-end, a ajouté une nouvelle dimension complexe à la situation.

McKenna a été rejoint sur la liste restreinte de quatre joueurs de United par Pochettino et l'ancien patron du Bayern Munich Thomas Tuchel, qui sont tous deux agents libres, aux côtés de Frank

Si United perdait contre Manchester City à Wembley, il n'y aurait pas de football européen à Old Trafford la saison prochaine, après une huitième place en Premier League. McKenna ont rencontré la semaine dernière le nouveau directeur général de Manchester United, Omar Berrada, et le directeur technique Jason Wilcox, où la possibilité qu'il reprenne la première équipe ait été discutée.

Le club se concentre sur la finale de la FA Cup, sans décision avant, et la saison sera revue après le match contre City.

Pendant ce temps, SSN comprend qu'Ipswich souhaite que McKenna reste et dirige le club à son retour en Premier League.

Ten Hag a récemment déclaré qu'il était convaincu que le "bon sens" prévaudrait lorsque ses patrons décideraient de le garder ou non comme manager. Il a également déclaré jeudi que son seul objectif était de remporter la FA Cup plutôt que de parler du potentiel de son dernier match en tant qu'entraîneur de Manchester United.

United cherche à sauver une mauvaise saison marquée par des blessures en battant son voisin City à Wembley. Ils ont quitté l'Europe avant Noël et sont rentrés chez eux à la huitième place - leur plus bas classement jamais enregistré en Premier League - alors que les spéculations se poursuivent sur l'avenir du patron Ten Hag.

Interrogé sur certaines personnes suggérant que la finale de ce week-end pourrait être son dernier match en tant que manager de United, Ten Hag a ri et a déclaré : "Je n'ai rien à dire." Je me concentre uniquement sur le travail que je dois faire, c'est-à-dire d'abord gagner le match samedi et ensuite nous serons dans le projet. Continuez dans le projet."

Brendan Rodgers dit à Liverpool à quoi s'attendre d'Arne Slot après avoir joué contre lui

L'ancien manager de Liverpool, Brendan Rodgers, a estimé qu'Arne Slot serait un grand succès à Anfield, après avoir affronté le patron de Feyenoord plus tôt cette saison.

Brendan Rodgers a récemment étendu son record de domination au nord de la frontière, ajoutant un autre titre de champion avec le Celtic lors de son deuxième passage au club. Mais il garde toujours un œil sur l'ancienne équipe de Liverpool et a estimé que le nouvel entraîneur Arne Slot serait un succès.

Rodgers a été licencié par Liverpool en octobre 2015, et Jürgen Klopp a pris sa place. Les huit années et demie suivantes ont vu les Reds remporter tous les trophées majeurs proposés, l'argenterie ayant échappé au Nord-Irlandais lors de son passage à Anfield.

Mais Rodgers n'a aucun problème à reconnaître l'héritage massif que Klopp a laissé à Liverpool. Et s'il reconnaît que cela laisse une tâche ardue à Slot, il pense que le Néerlandais est à la hauteur du défi.

"Lui et son équipe partiront, un ou deux joueurs partiront. Il y aura cette période de transition, mais Arne est un bon gars. Je l'ai rencontré lorsque nous avons joué contre Feyenoord en Ligue des champions cette saison.

"Ses équipes jouent du bon football et je suis sûr que ce sera un très bon choix pour lui. Liverpool, un autre de ces clubs, un club emblématique, une grande histoire, et je suis sûr qu'il y entrera et s'en sortira très bien."

Chelsea passe à l'étape suivante après avoir choisi son premier choix pour devenir nouvel entraîneur

Chelsea s'est séparé de Mauricio Pochettino après sa sixième place en Premier League et les Blues ne perdent pas de temps à chercher son successeur.

Chelsea a tourné son attention vers le patron de Leicester, lauréat de la promotion, Enzo Maresca dans sa recherche d'un nouveau manager. Les Blues devraient demander à Leicester la permission de parler à Maresca, qui a mené les Foxes au titre de champion lors de sa première saison en tant qu'entraîneur-chef après avoir quitté Manchester City. L'Italien a fait partie de l'équipe d'entraîneurs de Pep Guardiola après une carrière de joueur de 19 ans qui comprenait des passages à la Juventus, Séville et West Brom.

Maresca, 44 ans, n'est pas le seul candidat évalué par Chelsea, qui est confiant de pouvoir être nommé rapidement après avoir accepté de se séparer de Mauricio Pochettino mardi après une seule saison à la tête. Le Guardian ajoute que Thomas Frank de Brentford et le patron d'Ipswich Town, Kieran McKenna, figurent également sur la liste restreinte des Blues.

Frank a maintenu Brentford en Premier League pendant trois saisons consécutives, malgré la perte de certains de ses plus grands joueurs pendant de longues périodes au cours de la campagne la plus récente. Le Danois est également habitué à travailler selon un modèle de recrutement basé sur les données, ce qui a attiré l'attention de Manchester United, qui pourrait également être à la recherche d'un manager dans les semaines à venir s'il décide de limoger Erik ten Hag. McKenna, 38 ans, est également admiré par United, qui le connaît bien. Avant de guider Ipswich vers des promotions consécutives, l'entraîneur nord-irlandais né à Londres a dirigé l'équipe des moins de 21 ans du club avant d'assister les managers de l'équipe première Jose Mourinho et Ole Gunnar Solskjær.